

> Médecins omnipraticiens

Nouveautés : inscription du professionnel en référence et services en santé et sécurité du travail

Nous avons créé de nouvelles fonctionnalités qui vous permettent de préciser votre facturation dans certaines situations. Ces nouveautés seront disponibles dès le **23 mai 2023**, sauf si votre développeur de logiciels n'a pas encore fait les ajustements nécessaires. Dans ce cas, nous vous invitons à communiquer avec lui.

1 Inscription de plusieurs professionnels en référence sur la facture

Vous pouvez maintenant inscrire plus d'un professionnel en référence sur votre facture, lorsque la situation d'entente le requiert. Par exemple, vous pouvez ajouter les informations relatives au résident avec lequel vous rendez un service en plus de celles du professionnel qui vous a demandé le service. Cette nouvelle possibilité ne change pas les instructions de facturation déjà en place lorsque vous effectuez la supervision de résidents.

2 Service à un patient dans le cadre des lois relatives à la santé et la sécurité du travail

Lorsqu'un professionnel doit facturer un service pour un travailleur qui ne détient pas de carte d'assurance maladie ou que celle-ci est expirée, il doit inscrire les nom, prénom, adresse (si connue), date de naissance et sexe du patient.

Comme dans ces deux cas, il n'y a pas de numéro d'assurance maladie, le professionnel doit sélectionner une situation reliée au patient. Jusqu'à maintenant, certains professionnels avaient eu la consigne d'utiliser la situation *Patient requérant des soins urgents*, même si elle ne s'applique pas.

Dès le **23 mai 2023**, les professionnels devront utiliser la situation *La personne requiert un service rendu dans le cadre des lois relatives à la santé et la sécurité du travail*, sauf lorsque le patient requiert des soins urgents. De plus, les professionnels devront préciser, dans les informations concernant le patient, le type d'événement *Service rendu dans le cadre des lois relatives à la santé et à la sécurité du travail* ainsi que la *Date de l'événement* associée.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)